



Marseille, le 1^{er} mars 2010

**Conférence publique réunissant des représentants
scientifiques et des professionnels de la pêche du bassin
méditerranéen sur le sujet du thon rouge**

« Le thon rouge, bientôt d'autres espèces ? »

Jeudi 25 février à Marseille

L'objet

Le 25 février s'est tenue toute la journée à Marseille une conférence publique réunissant des représentants scientifiques et des professionnels de la pêche du bassin méditerranéen sur le sujet du thon rouge.

Face aux incertitudes scientifiques, il est impossible d'expertiser le stock réel actuel des thons rouges. Pour autant des ONG prétendent pouvoir évaluer le stock et affirment que l'espèce est en voie d'extinction. La seule étude scientifique depuis trois ans tend à dire le contraire. En effet les observations scientifiques de l'Ifremer dans le Golfe du Lion durant l'été 2009 ont noté « une présence abondante de thons rouges. Il ressort que la densité observée en 2009 est environ deux fois supérieures à celles observées sur la période 2000-2003.»

Il est simple de critiquer haut et fort une profession, mais il devient ardu de justifier et de prouver ces accusations, si les ONG ne démontrent rien et se contentent d'affirmer sans preuve. Des scientifiques et des représentants des pêcheurs répondront à vos questions sur le sujet. Pour que leur silence ne cautionne pas des accusations mensongères. Pour ne pas que demain une autre pêche subisse ce type d'accusation non fondée.



Les interventions

Discours de bienvenue et d'introduction par M. Mourad KAHOUL – Président de l'Association euro-méditerranéenne des pêcheurs professionnels de thon

Le Président prononce les mots de bienvenue.

Il présente l'objet de la rencontre et remercie la presse de s'être mobilisée.

11 pays sont représentés ; la Grèce et la Turquie lui ont donné mandat pour les représenter.

Il précise qu'une grande partie du débat doit être portée sur le plan scientifique (le scientifique incluant le juridique).

Il fait référence aux travaux internationaux des scientifiques et à la procédure déposée par le syndicat des thoniers méditerranéens contre la Commission européenne.

Il rappelle l'importance du travail à mener ensemble au niveau de toute la Méditerranée.

Il rappelle qu'il faut que toutes les activités pêche aux thons aillent dans le même sens sans se diviser entre elles : madragues, pêche artisanale, chalutiers et senneurs, la division étant utilisée par les partisans de la fermeture de la pêche aux thons rouges.

Il rappelle que toute une partie des ONG écologistes ne sont pas indépendantes et sont financées par des lobbies.

Il rappelle que les thoniers ont tout intérêt à favoriser le maintien de l'espèce thons rouges car ils en vivent et ce depuis des générations.

Il réaffirme l'importance de la prise en compte de la problématique sociale et humaine de ce secteur sacrifié.

Il conclue en réaffirmant que les scientifiques sont clairs : si la ressource doit être surveillée, car elle est d'intérêt commun, elle n'est pas menacée et que les études scientifiques doivent être plus écoutées. Il souligne l'importance du dernier rapport de l'IFREMER qui va en ce sens et que l'on peut trouver sur internet.

Intervention du Professeur Corrado PICCINETTI – Professeur, responsable du Laboratorio Biologia Marina e Pesca di Fano Università degli Studi di Bologna – Thème : « la vie et la biologie des thons rouges : des vérités méconnues à dire »

Le Professeur fait une présentation très précise des habitudes migratoires des thons et de l'erreur qui consiste à uniformiser leur comportement qui, en fait évolue et s'adapte.

Il rappelle les principaux éléments physiologiques et biologiques concernant le thon



rouge, notamment concernant la reproduction du thon et sa façon de rechercher sa nourriture. Une grande partie des changements est plus liée à la pollution pétrolière, chimique ou parfois biologique qu'à la pêche elle-même.

Il rappelle l'évolution des techniques de pêche, y compris de la volonté de garder les thons vivants dans des fermes afin de mieux les vendre sur le marché et de mieux étaler ces ventes en fonction de la demande.

Il rappelle que les gros thons vivent plutôt en profondeurs et que les bancs de thons se déplacent très vite.

Le Professeur estime que l'espèce n'est pas en danger. Il rappelle que chaque thon reproducteur de 200 kg produit 1 million d'œuf.

Intervention de Monsieur Didier REAULT – Représentant le Maire de Marseille

Il souligne l'importance de ce secteur d'activité pour la vie et l'emploi local et le soutient de la Municipalité à ce secteur.

Intervention de Philippe SAN MARCO – Vice-président de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, Professeur à l'École Normale Supérieure (Paris)

Il souligne l'absence de prise de position claire des Politiques dont les attitudes sont variables ou même contradictoires entre elles. Il donne une liste d'exemples de cette attitude au travers des débats et des rapports parlementaires français sur la pêche et estime que le dialogue est nécessaire afin d'éviter le cycle de la désespérance de toute une profession qui n'est pas écoutée. Il faut donc favoriser le dialogue avec les scientifiques. Il souligne et regrette l'attitude intransigeante de la Commission européenne qui rejetant systématiquement les arguments des professionnels de la pêche porte atteinte à son image de marque qui passe déjà difficilement dans la population.

Intervention de Tahar RAHMANI – Conseiller municipal de la ville de Marseille, Président de l'association ACIM

Il souligne l'importance sociale de ce secteur.

Il donne des exemples concrets de projets soutenant l'initiative locale dans le secteur de la pêche et insiste sur la nécessité de maintenir et développer les micro-initiatives en ce domaine.

Il rappelle toute l'implication du Président KAHOUL qu'il a rencontré à Marseille puis dans le cadre d'actions sur le pourtour méditerranéen concernant la protection et la valorisation des activités humaines au travers de la pêche.



Intervention de Maître Christine BONNEFOI – Avocate spécialiste en droit communautaire de la pêche – Thème : « Les éléments juridiques du débat »

Cinq points juridiques sont importants pour éclairer le débat :

1) Le rôle des Etats et le fonctionnement des institutions de l'Union : les Etats ont abandonné toute une partie de leurs compétences, en ce domaine, à la Commission, qui dépasse le cadre institutionnel. Il est nécessaire de recadrer juridiquement cela, surtout dans le contexte du développement des relations institutionnelles entre l'Union européenne et la Méditerranée, les pays méditerranéens ayant une approche spécifique de l'importance sociale, territoriale et économique de la pêche et notamment de la pêche au thon rouge, qui n'est clairement pas celle de la Commission européenne.

2) Les textes de l'Union réglementant la pêche sont lourds de conséquences :

- ils imposent des preuves et non pas des projections mathématiques (article 7, paragraphe 1 du règlement n° 2371/2002) alors que certaines décisions de la Commission européenne, comme le règlement de la Commission n° 530/2008 imposant une fermeture anticipée de la période de pêche, reposent sur des extrapolations et non pas des preuves, et ne fournissent pas ces preuves ; en ce sens le syndicat des thoniers méditerranéens a déposé une procédure devant le Tribunal de l'Union européenne contre la Commission européenne ; les Magistrats de la Prim'Awwia tal-Qorti Civili (Malte) ont posé les mêmes questions en préjudiciel devant la cour de justice de l'Union européenne, concernant les mêmes textes sur le même objet ;
- ils imposent trop de contrôles mal articulés ou caricaturaux ou encore exorbitants du droit commun extrêmement coûteux, ouvrant une porte aux violations potentielles des principes fondamentaux du droit comme celui de la « sécurité juridique », ou même des principes de la Charte des droits fondamentaux ;
- ils favorisent un sentiment de déséquilibres de traitement, voir de « discrimination » entre pêcheurs de thons au sein même des pays méditerranéens de l'Union européenne (entre artisans et senneurs, ou même entre pêcheurs d'Etats différents comme cela a été le cas en 2008 avec des périodes différentes de dates de clôture de la pêche) ;
- ils prévoient des mesures de protection des stocks de thons mais pas d'indemnisation compensatoire des pêcheurs en cas de reconversion imposée par cette protection : rien n'est prévu en ce sens par le règlement n° 2371/2002 du Conseil du 31 décembre 2002. Cette caractéristique serait encore plus importante si une inscription CITES aboutissait à réserver la pêche aux thons aux zones côtières nationales ou à interdire définitivement cette pêche.



3) Les données chiffrées servant de base aux extrapolations reposent sur les captures et non pas sur la ressource ; ces données deviennent de plus en plus strictes sans pour autant être plus fiables (règlement n° 199/2008 tel que mis en œuvre par la décision de la Commission du 18 décembre 2009, JOUE L41/8 du 16 février 2010 adoptant un programme communautaire pluriannuel pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données dans le secteur de la pêche pour la période 2011-2013).

4) La pêche relève essentiellement de la Politique agricole commune (article 32 du Traité Communauté européenne devenu article 38 TFUE) alors que d'autres politiques communautaires devraient la concerner : politique régionale, politique de l'emploi, politique sociale, politique de la recherche, ...

5) L'ICCAT considère, pour la pêche au thon, la Méditerranée comme une zone connexe de l'Océan Atlantique et non pas comme un espace en tant que tel ouvert sur l'Atlantique, alors qu'est recherché un espace euroméditerranéen.

Intervention de M. Philippe MERABET – Président de la Coopération Maritime

Il rappelle que l'une des principales causes des changements d'habitude des thons ou de leur régression est plus la pollution que la pêche.

Il souligne la qualité de la réunion et estime qu'elle méritait d'être tenue au niveau national.

Il rappelle que la reconversion d'un secteur ne peut être faite sans mesures concrètes impliquant aussi une réflexion sur les taux d'endettement bancaire des thoniers tant au niveau artisanal que au niveau des senneurs.

Il estime qu'il faut développer la solidarité entre tous les pêcheurs, donc dépasser la seule problématique du thon, les problématiques étant communes.

M. Pierre Fourcade (Espagne) – Président de la fédération méditerranéenne pour une pêche responsable (Espagne, France et Italie)

Il est le Président de la pêche récréative qui relâche le poisson vivant et critique la position communautaire qui impose de sortir le poisson ainsi pêché, le vouant à la mort.

Cette pêche fournit un appui aux scientifiques pour le marquage par basiles dans les estomacs des thons afin d'assurer le suivi des poissons migrants.

Il prend clairement position contre ceux qui font des scores en pêchant au nom de la pêche sportive des thons trop petits ou des tous petits poissons de toutes sortes. Il estime que la pêche récréative est totalement solidaire de la pêche professionnelle.



Intervention Professeur Carmelo AGIUS (Malte) – Membre du Comité scientifique de l'ICCAT et de la FAO

Le Professeur affirme que les ressources existent bien.

Le Professeur rappelle que l'information scientifique sur le thon rouge est parfois filtrée y compris par les revues scientifiques. Il donne un exemple concret portant sur une grande revue du Brésil.

Il rappelle que les consommateurs sont des personnes peu consultées dans le cadre des débats sur le thon rouge alors qu'ils sont directement concernés.

Intervention de Harim MOKTAR (Maroc)

Il rappelle l'importance de la pêche dans la vie sociale locale et que l'on ne peut l'oublier ou l'écarter, surtout sur des territoires où le chômage des jeunes est déjà très élevé.

Il estime que la priorité est de défendre les Humains, et ce d'autant plus en périodes de crise.

Il demande la création d'une ONG agissant pour la protection des espèces qui mangent les thons.

Il rappelle les conséquences que l'interdiction de la pêche peut avoir sur l'écosystème : par exemple, l'interdiction de la pêche à la baleine a eu de graves conséquences : les baleines mangent l'équivalent de toute la pêche humaine en une année.

Il estime indispensable de porter systématiquement le débat sur le plan juridique.

Intervention du chercheur Mario FERRETI – Chercheur du Centro Italiano Ricerche e Studi sulla pesca (Rome), expert scientifique à la FEDERCOOPESCA (Fédération nationale coopérative de la pêche)

Il affirme que l'erreur est de travailler sur les analyses des captures. Les ressources existent bien de façon réelle et importante. La Commission va au delà de son rôle.

Il estime que les scientifiques sont en fait d'accord pour reconnaître que la ressource existe bien toujours. Il estime les rencontres et les échanges indispensables en ce domaine.

Il rappelle que la principale source d'atteinte aux thons c'est la pollution industrielle et phonique.

On trouve lors des pêches des poissons de tous les âges ce qui tend à prouver qu'il n'y a pas de raréfaction de la ressource.



Intervention de Monsieur Guido Maggio - New EuroFish

Il présente les dernières positions de l'Italie par rapport à la demande d'inscription à l'annexe 1 de la CITES, et à l'annexe 2 ; le choix n'est pas totalement fait.

Il apporte tout son soutien aux discussions à caractère méditerranéen sur ce sujet et aux échanges entre les professionnels et les scientifiques.

Il ne sert à rien de mettre en place un programme de recherche sur la ressource après avoir inscrit le thon rouge à la CITES, il faut donc être vigilant sur les délais.

Intervention du Dr. Antonio DI NATALE – Biologiste marin, membre du Comité scientifique de l'ICCAT et du CSTEP (Comité scientifique, technique et économique de la pêche) – Thème : « La fiabilité des modèles est trop aléatoire pour assurer une évaluation certaine des stocks »

Les Pays membres et le Comité Scientifique de l'ICCAT ont une responsabilité importante dans le cadre de la situation actuelle. En effet, les décisions sont prises par les instances internationales alors qu'il y a un problème avec les données : elles sont partielles, et non réellement fiables ; tous les rapports du Comité Scientifique de l'ICCAT le disent chaque fois.

Les modèles sont faits par rapport aux captures, donc par rapport aux déclarations ; les thons de petites tailles ne pouvant, par exemple, pas être légalement capturés, ils ne font l'objet d'une comptabilisation que quand ils sont capturés, et ce, donc, par fraude ou par erreur. En ce sens, leur nombre n'est donc pas établi sur des bases permettant d'en estimer le nombre réel puisqu'ils ne sont pas capturés, donc pas décomptés. Or on ne peut pas évaluer la situation d'une espèce sans évaluer les petits ; il en est de même des très gros qui souvent vivent dans les eaux profondes ou sont en cages.

Les concentrations de thons ont changé (par exemple en mer noire et mer Egée ; par exemple, retour de thons en mer Pyrène sud, et ce plus pour des raisons d'océanographie que de pêche.)

La Méditerranée, dans les données est basée sur une modélisation stable alors que tout bouge en permanence et que les modèles prévisionnels ne prennent pas en compte l'environnement.

La situation à la mer est différente de la situation du modèle car les modèles sont incomplets.

Aucun rapport du Comité scientifique de l'ICCAT ou du Comité Scientifique, technique et Économique de la pêche de la Commission européenne n'a conclu à trouver nécessaire ou demander une inscription à une annexe de la CITES ; le CSTEP interpellé à Vico, en octobre, a clairement dit que le thon rouge n'est pas dans les conditions de la disparition. Le comité des Spécialistes de la Réunion Internationale de la Nature, n'a pas non plus mis le thon rouge sur une liste préparant une



inscription CITES pour le thon rouge.

Le Docteur rappelle que le Comité Scientifique CITES a une compétence concernant l'environnement et la conservation des espèces et non pas la gestion des stocks et des espèces.

L'ICCAT a décidé de mettre en place un programme de recherche sur les ressources, à partir de cette année.

Les consommateurs ne sont pas consultés ce qui est une erreur.

(Il est demandé aux intervenants de pardonner au rédacteur de cette note d'avoir simplifié leurs interventions si complètes et si précises, mais il fallait garder ce compte rendu dans des limites d'une note de synthèse).

Echanges de vues et questions de l'auditoire

(Le débat étant libre, ouvert et très diversifié il n'est pas possible d'en faire un compte rendu exhaustif ; deux traits principaux cependant : il faut noter le désespoir qui ressort clairement des propos, et l'opposition à une inscription à l'annexe 1 de la CITES ; à noter également l'inquiétude des artisans sur la faiblesse des quotas qui leur sont laissés, même si il avait une inscription CITES).

Les conclusions : 7 motions

Le Président rappelle l'importance de la FOA et de l'ICCAT dans le débat et de la nécessité d'y participer activement. L'Association Euroméditerranéenne des Pêcheurs Professionnels de Thon :

- 1) S'oppose à l'inscription du Thon rouge à l'annexe 1 ou même à l'annexe 2 de la CITES, Convention de Washington comme non nécessaire scientifiquement
- 2) Propose de travailler à la mise en place d'une ONG ou d'une fondation sur les ressources des thons
- 3) Demande à chacun d'agir auprès de son Etat pour que les Etats reprennent la main dans le cadre de la politique de la pêche au sein des Institutions Communautaires, notamment par rapport à la Commission Européenne
- 4) Demande que la notion de preuve soit systématiquement demandée, recherchée et obtenue lors de la discussion, de la rédaction et de l'adoption des décisions de la Commission Européenne, ces preuves devant être fournies et citées dans les textes.
- 5) L'élément Humain, droit de travailler, emploi, social, doivent être des composantes des décisions Pêche
- 6) Que le CSTEP de l'Union Européenne soit ouvert au niveau de son domaine d'intervention sur les ressources plus que sur les captures
- 7) Qu'il soit demandé la création d'une zone méditerranéenne et non plus d'une zone connexe de l'Atlantique au sein de l'ICCAT. L'importance du rôle et de la place de l'ICCAT et de la FAO est soulignée.



Clôture de la séance à 16 heures 30 par le Président qui remercie chaleureusement les intervenants et les participants, ainsi que la Presse et les Radios et les Télévisions présentes. Il fixe les grands rendez-vous à venir.

Visite d'un bateau senneur par la presse ; 3 bateaux présents : Pierre Joseph Salvador ; Bernadette 2 ; Ville d'Arzew

Distribution gratuite de poissons aux passants.

Documents à consulter :

- Aerial surveys of bluefin tuna in the western mediterranean sea : Retrospective, prospective, perspective de Sylvain Bonhommeau, Henri Farrugio, François Poisson et Jean-Marc Fromentin (Ifremer)
- **THE EASTERN ATLANTIC BLUEFIN TUNA: ENTANGLED IN A BIG MESS, POSSIBLY FAR FROM A CONSERVATION RED ALERT. OME COMMENTS AFTER THE PROPOSAL TO INCLUDE THE BLUEFIN TUNA IN CITES APPENDIX I.** De Antonio Di Natale



Liste non exhaustive des participants aux débats

ALGERIE :

Monsieur BOUDEMAZGH Chaabane, représentant le secteur de la pêche
Monsieur BOUHMIDI Najib, représentant le secteur de la pêche
Monsieur Omar AOUCI, représentant de l'aquaculture :

ESPAGNE:

Représentant le secteur de la pêche : un représentant du groupe FUENTES

FRANCE:

Maître RAISON : Avocat du syndicat des thoniers de Méditerranée sur les dossiers français, avocat au barreau de Marseille
Maître PEZET : Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Avocat au barreau de Marseille
Monsieur Gérald EVIN : Secrétaire Général de la Coopération maritime
Mademoiselle MANGALO, représentant le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins :
Monsieur Edmond VERNET, Président du Syndicat des artisans de la pêche au thon rouge
Madame VANNI, Secrétaire générale du Syndicat des artisans thoniers
Les senneurs membres du syndicat des thoniers de Méditerranée
Le Président du CRPM

ITALIE:

Monsieur Gilberto FERRARI : Directeur de FEDERCOOPESCA – Confcooperative
Monsieur Giovanni BASCIANO, Vice-président de l'AGCI AGRITAL

MALTE :

Monsieur BOUDJAYA, Représentant le secteur de la pêche
Monsieur AZZOPPARDI

TUNISIE :

Représentant le secteur de la pêche : M. Nouredine Ben Ayed